

Image not found or type unknown



Signer un bail sans visite

Par **Matt69**, le **09/10/2019** à **09:26**

Bonjour,

Nous avons trouver une annonce venant d'une agence immobilière pour un appartement neuf (lois Pinel), seulement le logement n'est pas fini et la livraison et prévu pour dans 2 mois. Nous avons poser un dossier et avons été accepter, l'agence veux que nous signions le bail dans 2 jours avec le règlement des frais d'agence et de la caution, mais il n'est d'après eux pas possible de visiter l'appartement a cause du chantier en cour (l'immeuble existe nous avons l'adresse et sommes aller voir).

Le fait de signer sans visite et seulement avec plan et t'il courant ?